

De l'indignation à l'espoir : analyse rhétorique du pathos dans l'exposé des motifs de la loi Taubira sur la reconnaissance de l'esclavage et la traite comme crimes contre l'humanité

Yvan Tchang

Mots-clés : pathos, esclavage, traite négrière, rhétorique, loi Taubira, crime contre l'humanité, exposé des motifs, mémoire.

Keywords : pathos, slavery, slave trade, rhetoric, Taubira Act, crime against humanity, explanatory memorandum, memory.

Résumé

Cet article analyse l'exposé des motifs de la proposition de loi portée par Christiane Taubira en 1998, visant à reconnaître l'esclavage et la traite négrière comme crimes contre l'humanité. L'objectif est d'examiner le pathos à l'œuvre dans ce texte à partir de la rhétorique classique d'Aristote, afin de comprendre comment les émotions participent à la dynamique persuasive d'un discours parlementaire à forte portée mémorielle. La méthodologie repose sur une analyse rhétorique structurée selon la dispositio antique (exorde, narration, confirmation, réfutation et péroraison), permettant d'identifier les émotions mobilisées et les procédés discursifs qui en assurent la construction. L'étude met en évidence une configuration émotionnelle dominée par la pitié et l'indignation, auxquelles s'ajoutent l'émulation, l'écœurement, la gêne ou l'embarras, la contrariété, la contrition, la honte et l'espoir. L'indignation apparaît comme l'émotion centrale du texte. L'analyse montre ainsi que le pathos constitue une dimension essentielle contribuant à faire passer une mémoire longtemps marginalisée du registre affectif au registre législatif. Cet article démontre que le pathos constitue un levier central de l'argumentation politique.

Abstract

This article analyses the explanatory memorandum of the bill introduced by Christiane Taubira in 1998 seeking recognition of slavery and the slave trade as crimes against humanity. Its aim is to examine the pathos at work in this text through the lens of Aristotle's classical rhetoric, in order to understand how emotions contribute to the persuasive dynamics of a parliamentary discourse with strong memorial significance. The methodology rests on a rhetorical analysis structured according to the ancient dispositio (exordium, narration, confirmation, refutation and peroration), which makes it possible to identify the emotions mobilized and the discursive devices that construct them. The study brings to light an emotional configuration dominated by pity and indignation, to which are added emulation, disgust, embarrassment, annoyance, contrition, shame and hope. Indignation emerges as the central emotion of the text. The analysis thus shows that pathos constitutes an essential dimension in moving a long-marginalized memory from the affective register to the legislative register. This article demonstrates that pathos is a central lever of political argumentation.

Pour citer cet article

Tchang, Y. (2026). De l'indignation à l'espoir : analyse rhétorique du pathos dans l'exposé des motifs de la loi Taubira sur la reconnaissance de l'esclavage et la traite comme crimes contre l'humanité. *RESUME*, 1(1), 109–126. <https://doi.org/10.68181/nc06gc83>

Introduction¹

Adoptée par le Parlement le 10 mai 2001 et promulguée le 21 mai de la même année, la loi dite « Taubira » reconnaît officiellement la traite négrière et l'esclavage comme crimes contre l'humanité en France. En 2026, cette loi Taubira célèbre ses 25 ans, marquant ainsi un quart de siècle depuis son adoption. Portée par Christiane Taubira, alors députée de Guyane, cette initiative législative, déposée le 22 décembre 1998, s'inscrit dans une séquence socio-politique particulièrement dense, marquée par les commémorations du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage de 1848. L'année 1998 constitue en effet un moment charnière : elle voit converger mobilisations associatives, revendications réparatrices, initiatives institutionnelles, débats parlementaires autour de la mémoire de l'esclavage (Michel, 2017).

Si les autorités politiques célèbrent alors la grandeur de la République abolitionniste – notamment à travers les discours de Jacques Chirac et l'action du gouvernement dirigé par Lionel Jospin – de nombreuses voix critiques dénoncent un cadrage mémoriel centré sur l'héroïsation des abolitionnistes européens et l'occultation des résistances noires, du marronnage et des revendications réparatrices (Garraway, 2008 ; Michel, 2017 ; Vergès, 2005). Des associations – telles que le Collectif des Filles et Fils d'Africains Déportés (Coffad) ou le Comité De Mémoire (CDM) – contribuent alors à politiser l'espace public mémoriel, notamment lors de la marche du 23 mai 1998 à Paris, qui rassemble des dizaines de milliers de personnes se revendiquant « descendants d'esclaves » (Gueye, 2011).

C'est dans ce contexte de tension mémorielle et de demande de reconnaissance que s'inscrit cette proposition de loi. Au cœur de cette initiative se trouve l'exposé des motifs. Préambule justificatif de toute proposition législative, il constitue un espace discursif stratégique où se construisent les arguments, les cadres interprétatifs et les registres de légitimation destinés à convaincre les parlementaires (Devriendt & Monte, 2015).

Le présent article propose d'analyser l'exposé des motifs de la proposition de loi Taubira à partir de la rhétorique d'Aristote, qui distingue trois modalités de persuasion : l'ethos, le logos et le pathos. L'étude se concentre spécifiquement sur le pathos, c'est-à-dire l'ensemble des procédés discursifs visant à susciter des émotions chez l'auditoire afin d'orienter son jugement. L'objectif principal est d'identifier les émotions mobilisées et d'examiner les stratégies rhétoriques qui en assurent la construction. En se focalisant sur cette dimension émotionnelle, l'article entend démontrer que le pathos constitue une ressource essentielle contribuant à transformer une mémoire historiquement marginalisée en exigence normative et politique adressée à la République. Cette approche permet ainsi de mettre en lumière le rôle des émotions dans la légitimation et l'efficacité d'un discours parlementaire au carrefour de l'histoire, de la mémoire et de la politique.

Cette étude est limitée du fait qu'elle n'étudie qu'une seule facette du discours (le pathos) en ignorant les deux autres modalités de persuasion, or elles sont intimement liées : l'efficacité du pathos est souvent renforcée par la crédibilité de l'oratrice et la solidité de ses arguments. Prise isolément, l'analyse du pathos ne pourrait donc se substituer à une lecture globale des stratégies rhétoriques déployées dans cet exposé des motifs.

¹ Les analyses présentées dans cet article reprennent et développent des éléments d'un chapitre précédemment publié par l'auteur (Tchanga, 2026) dans un ouvrage collectif sur la mémoire de l'esclavage, l'héritage colonial et la décolonisation du savoir (Theus et al., 2026).

1. Problématique

Malgré l'attention portée aux débats parlementaires par la recherche en analyse du discours et en rhétorique (Micheli, 2008, 2010 ; Osnabrügge et al., 2021), l'exposé des motifs reste sous-étudié, en particulier lorsqu'il revêt un caractère mémoriel et politique aussi singulier que celui de la loi Taubira. Ce texte constitue un jalon majeur dans l'histoire législative française, justifiant une avancée significative dans la prise en compte des mémoires africaines et afrodescendantes. Il a contribué, entre autres, à l'inscription de l'enseignement de l'esclavage dans les programmes scolaires et à son inclusion dans les programmes de recherche, ainsi qu'à l'instauration du 10 mai comme journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition en France métropolitaine (Cottias, 2021).

Cette situation soulève un double enjeu : d'une part, la nécessité de documenter comment un texte parlementaire peut mobiliser des émotions pour renforcer sa dimension argumentative ; d'autre part, l'opportunité de comprendre comment ces procédés contribuent à la légitimation et à la diffusion d'une mémoire longtemps marginalisée dans le récit national.

Pour répondre à cette lacune, notre analyse suivra un plan en trois temps. La première section présentera le cadre théorique, consacré à la place des émotions dans la rhétorique politique. La deuxième exposera la méthodologie, fondée sur la structure de la rhétorique classique. Enfin, la troisième proposera une étude séquentielle du pathos dans le texte, centrée sur les émotions mobilisées et leur rôle dans la dynamique persuasive de l'oratrice.

2. Cadre théorique : les émotions, un puissant outil de rhétorique politique

Les émotions jouent un rôle central dans la communication politique contemporaine. Les responsables politiques y recourent fréquemment afin d'humaniser leur discours, d'améliorer leur image publique ou encore de favoriser l'acceptation de certaines mesures législatives (Ballet, 2014 ; Braud, 2014 ; Marcus, 2000). De leur côté, les citoyens, les acteurs de la société civile et les organisations diverses mobilisent également les émotions pour orienter leurs actions, qu'il s'agisse de manifestations, de campagnes électorales ou d'initiatives humanitaires (Jasper, 2011). Bien que la pertinence et l'efficacité des émotions dans l'espace public soient aujourd'hui largement reconnues par de nombreux spécialistes, elles ont longtemps été – et sont parfois encore – discréditées, notamment par certains courants théoriques de l'argumentation qui les considèrent comme un obstacle à la rationalité du débat démocratique.

2.1. De la diabolisation à une considération plus importante

L'usage des émotions dans les discours politiques a longtemps été contesté et méprisé par les partisans des théories de l'argumentation. Héritiers de l'époque des Lumières, bercés au positivisme prônant une « scientificité » rationnelle, ceux-ci, à l'opposé des tenants de la rhétorique, réservent au logos – c'est à dire des arguments logiques – toute leur attention. Dès lors, le recours aux sentiments, états d'âme, humeurs ou toute subjectivité humaine est exclu et considéré comme irrationnel. Comme le souligne Ruth Amossy (2021a, p. 216), les auteurs des théories de l'argumentation, notamment Van Eemeren et ses collègues,

insistent sur le fait que l'argumentation doit s'inscrire dans le « royaume de la raison ». Ceux-ci recommandent formellement de faire abstraction de toute émotion dans les discours. L'orateur veillera à structurer son argumentaire selon des normes précises, répondant aux canons dits objectifs.

L'analyse classique de *La Psychologie des foules* de Gustave Le Bon, telle que revisitée par Gould (2010), offre un éclairage précieux sur les représentations durables des émotions dans les dynamiques collectives. Dans la lignée des penseurs de la fin du XIX^e siècle, Le Bon associe la foule à l'irrationalité et à la perte de contrôle : les individus, une fois immergés dans le collectif, seraient privés de leur autonomie, gouvernés par des instincts primaires et manipulés par une figure charismatique. La foule y est dépeinte comme violente, régressive et imperméable à la raison. Gould (2010) souligne que cette conception, fondée sur une opposition stricte entre émotion et rationalité, a largement influencé les études sur le comportement groupal durant une bonne partie du XX^e siècle. L'émotion, vue comme une pulsion naturelle, est considérée comme un élément altérant la raison.

Il aura fallu attendre le « tournant émotionnel », dans les années 1990, pour que les émotions gagnent en importance dans les études sociologiques des mouvements sociaux. Dans cette perspective renouvelée, l'émotion n'est plus vue comme l'antithèse de la raison, mais comme une composante centrale de l'action sociale. Gould (2010, p. 23) affirme que les émotions deviennent un levier de compréhension et de mobilisation, permettant aux individus « d'apprendre à se connaître et à comprendre leurs contextes, leurs engagements et les options qui s'offrent à eux ».

Dans le prolongement de cette revalorisation des émotions, Le Bart (2018) met en évidence le long refoulement dont celles-ci ont fait l'objet au sein des sciences politiques. Il note que de nombreux chercheurs ont durant des siècles, négligé les émotions pour se concentrer uniquement sur l'explication des phénomènes politiques par la récolte des données de manière objective, en mettant en avant un positivisme froid : « La science politique, au fil des premières décennies de son existence, a semblé considérer que la rationalité scientifique commandait de se méfier des émotions, celles du chercheur évidemment, mais aussi celles des acteurs sociaux étudiés. » (Le Bart, 2018, p. 11). Cette méfiance s'accompagnait d'une conception erronée et aujourd'hui largement critiquée : celle selon laquelle les sociétés modernes auraient progressivement évacué les émotions, désormais associées aux seules sociétés traditionnelles. Une perspective que Le Bart qualifie de contresens encore fortement présent dans la sociologie d'après-guerre (p. 12).

Au lendemain de la seconde guerre mondiale et même jusqu'aujourd'hui, « l'appel explicite aux arguments d'ordre émotionnel dans la rhétorique politique a mauvaise presse, au moins dans les pays démocratiques. » (Braud, 2014, p. 47). La fanatisation des masses par des démagogues nationalistes et fascistes (Hitler, Mussolini...) ayant conduit à des pires exactions, l'opinion occidentale reste encore marquée par ces souvenirs odieux. Toutefois, « l'omniprésence de l'émotionnel dans le discours politique » permet de se rendre compte que, malgré cette réticence, il est impossible de se passer des émotions dans tout processus décisionnel (Braud, 2014, p.49). Malgré la méfiance épistémologique longtemps nourrie à l'égard de l'émotion, celle-ci demeure constitutive de l'agir politique. La critique de la séparation entre raison et émotion s'est trouvée renforcée par les apports des sciences cognitives, notamment à travers les travaux d'Antonio Damasio. Dans l'erreur de Descartes ,

Damasio (1995) démontre que l'émotion est une composante fondamentale de la rationalité. En s'appuyant sur l'étude du cas célèbre de Phineas Gage – un patient ayant subi une lésion du cortex préfrontal –, il illustre comment une altération de la capacité émotionnelle peut compromettre la prise de décision rationnelle. Ce cas emblématique permet de conclure que loin d'être antinomiques, raison et émotion sont intimement liées dans l'agir humain.

2.2. La centralité des émotions dans le champ politique

L'évolution des sciences sociales témoigne d'un renversement paradigmatique : autrefois reléguées au second plan, les émotions sont désormais perçues comme des forces motrices de l'action individuelle et collective. Présentes dans toutes les sphères – du vote à la consommation, en passant par l'engagement militant ou l'apprentissage – elles sont devenues si centrales que Le Bart (2018) parle de gouvernance des émotions ou de gouvernance par les émotions (Le Bart, 2018). Nous serions ainsi entrés dans une forme d'« émocratie », entendue comme une configuration sociale dans laquelle les émotions règnent et dictent le tempo. Il souligne ainsi que la politique ne peut être réduite à une rationalité pure, dans la mesure où elle est « de part en part travaillée par les émotions » (Le Bart, 2018, p. 11).

Pierre Rosanvallon (2021), quant à lui, avance que les émotions, plus que les idéologies ou les appartenances sociales, « génèrent des communs ». Elles constituent un vecteur structurant du lien social, au même titre que les formes traditionnelles de représentation politique. L'auteur en appelle à la nécessité d'élaborer d'une véritable « cartographie émotionnelle » afin de mieux comprendre les dynamiques contemporaines.

Les recherches de Marion Ballet (2014) confirment cette centralité des émotions dans la vie politique. Dans son étude des campagnes présidentielles françaises de 1981 à 2012, elle montre que des affects tels que la peur, l'espoir, la compassion ou encore l'indignation jouent un rôle déterminant dans la mobilisation électorale. Ces rhétoriques affectives contribuent à façonner les identités politiques et à structurer les clivages partisans.

Dans le même esprit, Braud (2014) propose une typologie des usages émotionnels en politique, distinguant trois formes majeures d'expression affective : (1) l'inscription d'une charge émotionnelle dans l'interlocution, selon que l'orateur adopte les postures de l'expert, du représentant ou du défenseur de valeurs ; (2) l'activation d'émotions collectives à travers des dispositifs rituels comme les commémorations, les mobilisations ou les cérémonies publiques ; (3) la mise en scène de sentiments personnels, qu'il s'agisse d'émotions prêtées aux citoyens ou exhibées par les candidats eux-mêmes pour renforcer leur proximité avec l'électorat. Ces travaux établissent la centralité des émotions dans la vie contemporaine. Toutefois, ils ne suffisent pas à penser leur statut argumentatif.

2.3. L'argumentabilité des émotions

Dans la continuité de la tradition rhétorique aristotélicienne, les émotions ne sont pas envisagées comme de simples réactions irrationnelles, mais comme des états susceptibles d'influencer le jugement parce qu'ils reposent sur des évaluations et des croyances. C'est dans ce prolongement que s'inscrit le travail de Raphaël Micheli (2010), qui constitue ici la référence théorique importante.

Dans l'émotion argumentée, Micheli (2010) montre que les émotions ne constituent pas seulement des ressorts persuasifs mobilisés pour influencer un auditoire. Elles peuvent également devenir l'objet même de l'argumentation. Autrement dit, les acteurs ne se contentent pas de susciter des émotions : ils les justifient, les contestent, les hiérarchisent ou les disqualifient dans l'espace discursif.

A partir de son analyse des discours parlementaires français sur l'abolition de la peine de mort (1791-1981), Micheli met en évidence la nécessité, de la part des abolitionnistes comme des antiabolitionnistes, de justifier les émotions mobilisées dans leur argumentaire. Pitié et indignation sont invoquées par les deux camps, mais selon des cadrages opposés : pour les abolitionnistes, ces émotions plaident en faveur des condamnés et de la dignité humaine ; pour les partisans de la peine capitale, elles s'appliquent aux victimes, et leur détournement serait perçu comme une trahison morale. Micheli distingue ainsi deux formes de rapports entre argumentation et émotions : l'argumentation par les émotions, où les affects viennent renforcer la portée persuasive d'un discours, et l'argumentation des émotions, dans laquelle les émotions elles-mêmes deviennent le lieu d'une démonstration ou d'un raisonnement.

Cette approche repose sur l'idée que les émotions possèdent un ancrage cognitif : Elles sont liées à des croyances, des évaluations et des jugements, ce qui les rend accessibles à la discussion rationnelle. Une émotion peut donc être légitimée ou disqualifiée en fonction des prémices sur lesquelles elle repose. Cette perspective rejoint ainsi les travaux de Christian Plantin (2011), qui analyse la manière dont les locuteurs justifient, modulent ou contestent les émotions dans l'interaction argumentative.

Ce cadre théorique permet ainsi de penser l'analyse des discours politiques non seulement comme des mises en scène affectives, mais comme des espaces où les émotions sont construites, cadrées et justifiées dans et par l'argumentation. Il importe à présent de préciser la méthodologie, permettant d'opérationnaliser cette perspective, dans le discours de Taubira, afin d'examiner concrètement les modalités discursives par lesquelles ces émotions prennent forme.

2.4. Méthodologie

La présente étude s'inscrit dans une approche rhétorique, entendue par Aristote, comme « la faculté de discerner, dans chaque cas, ce qui est propre à persuader » (Rhétorique, I, 2, 1355b). Dans sa typologie des moyens de persuasion, Aristote distingue trois types de preuves (pistis) que l'orateur peut mobiliser : l'ethos, fondé sur le caractère de l'orateur ; le pathos, qui agit sur les émotions de l'auditoire ; et le logos, reposant sur la logique du discours et la démonstration apparente ou réelle (Rhétorique, I, 2, 1356a).

Cette recherche se concentre spécifiquement sur l'usage du pathos dans l'exposé des motifs rédigé par Christiane Taubira en soutien de sa proposition de loi visant à reconnaître la traite négrière et l'esclavage comme crimes contre l'humanité. Le choix de ce corpus se justifie par la densité de figures rhétoriques mobilisées pour décrire l'atrocité de l'esclavage et représenter ses conséquences tragiques, dans une vision d'adhésion des parlementaires à la cause défendue. L'objectif est d'identifier les émotions suscitées chez l'auditoire et de comprendre les procédés rhétoriques qui permettent leur mise en discours.

L'analyse s'appuie sur la structure traditionnelle de la dispositio, telle que formulée dans la rhétorique antique, notamment chez Cicéron (2018). Le discours s'organise ainsi en cinq moments successifs. (1) L'exorde constitue l'introduction du propos ; il a pour fonction de capter l'attention, de susciter la bienveillance du public et de préparer le terrain émotionnel. (2) La narration (narratio) consiste à exposer les faits ou, plus précisément, à construire un récit vraisemblable qui oriente l'interprétation de l'auditoire. Il ne s'agit pas simplement de relater des événements, mais de leur donner une cohérence dramatique et une charge affective qui légitiment le point de vue de l'oratrice. (3) L'argumentation (ou confirmation) développe les raisons qui soutiennent la thèse, tandis que (4) la réfutation cherche à anticiper ou à invalider les objections. (5) Enfin, la péroraison, conclusion du discours, vise à amplifier les effets émotionnels pour laisser une impression durable et inciter à l'adhésion.

C'est à travers cette organisation discursive que sera menée notre analyse du pathos. En examinant chacune des parties de l'exposé des motifs, il s'agira de mettre en évidence la manière dont les émotions sont construites, articulées aux arguments et mobilisées dans une visée persuasive, au service de la reconnaissance politique et mémorielle de ces injustices historiques contre les africains et afrodescendants.

3. Résultats

3.1. L'exorde : susciter pitié et indignation

L'ouverture du texte de Christiane Taubira se caractérise par une charge émotionnelle intense. Voici l'extrait y relatif :

Il n'existe pas de comptabilité qui mesure l'horreur de la traite négrière et l'abomination de l'esclavage. Les cahiers des navigateurs, trafiqués, ne témoignent pas de l'ampleur des razzias, de la souffrance des enfants épuisés et effarés, du désarroi désespéré des femmes, du bouleversement accablé des hommes. Ils font silence sur la commotion qui les étourdit dans la maison des esclaves à Gorée. Ils ignorent l'effroi de l'entassement à fond de cale. Ils gomment les râles d'esclaves jetés, lestés, par-dessus bord. Ils renient les viols d'adolescentes affolées. Ils biffent les marchandages sur les marchés aux bestiaux. Ils dissimulent les assassinats protégés par le Code noir. Invisibles, anonymes, sans filiation ni descendance, les esclaves ne comptent pas. Seules valent les recettes. Pas de statistiques, pas de preuves, pas de préjudice, pas de réparations. Les non-dits de l'épouvante qui accompagna la déportation la plus massive et la plus longue de l'histoire des hommes sommeillèrent, un siècle et demi durant, sous la plus pesante chape de silence.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons relever l'utilisation de la pitié et de l'indignation comme motrices de l'exorde.

La pitié, selon Aristote, survient face à un malheur immérité que l'on pourrait soi-même éprouver (Rhét. II, 8, 1385b). Elle engage un rapport à l'autre fondé sur la solidarité et peut motiver la prise de décision politique (Amossy & Denis, 2020, p. 2). Chez Taubira, la pitié envers le sort des victimes n'est pas une émotion formellement exprimée. Elle est inférée

à travers l'usage de divers procédés linguistiques visant à présenter les esclaves dans une situation d'indélicatesse. Le choix du vocabulaire illustre cela à suffisance : « souffrance », « épuisés et effarés », « désarroi », « bouleversement accablé ». De telles expressions concourent à présenter un statut victimaire auquel n'adhère pas l'oratrice. Le champ lexical du malheur vient ici signaler sa désapprobation.

L'indignation constitue, quant à elle, l'émotion dominante. Ressentie face à une injustice violant des normes morales partagées, elle est reconnue comme motrice d'action collective (Amossy, 2021b ; Braud, 2014 ; Cislaru, 2021 ; Danblon, 2021). Ici, elle est visible à travers l'énumération des violences perpétrées contre les esclaves, tels que les razzias, viols, assassinats, marchandages sur les marchés aux bestiaux, etc. Cette accumulation d'atrocités crée un sentiment de révolte. Pour accentuer cela, Taubira emploie grandement le vocabulaire de la tragédie : « l'horreur », « l'abomination », « l'ampleur des razzias », « effarés », « désarroi », « désespéré », « bouleversement accablé », « commotion », « étourdit », « l'effroi », « entassement », « jetés », « lestés », « par-dessus bord », « viols », « adolescentes affolées », « assassinats », « l'épouvante ». Le superlatif pour qualifier la traite et l'esclavage (« la plus massive », « la plus longue », « la plus pesante ») ajoute une dimension contestataire à l'exposé des motifs. Pour marquer la consternation, couche subalterne de l'indignation, Taubira emploie également les figures d'insistance pour mettre en exergue l'absence de reconnaissance ainsi que la dissimulation des violences : « ils gomment les rôles d'esclaves jetés, lestés, par-dessus bord », « invisibles, anonymes, sans filiation ni descendance, les esclaves ne comptent pas », « pas de statistiques, pas de preuves, pas de préjudice, pas de réparations ». La ligne du tolérable a été franchie : le spectacle de la déportation et de la maltraitance est mis sous les yeux de l'auditoire afin de « faire varier les jugements », pour reprendre la formule d'Aristote. La décision de la reconnaissance de l'esclavage et la traite comme crimes contre l'humanité est une décision imminemment politique. « Émotion paradigmatique de l'action politique » (Danblon, 2005, p. 177), l'indignation est au service de l'argumentation de Taubira dans l'optique de montrer la révolte (maltraitance des esclaves) causée par les coupables (les esclavagistes).

3.2. La narration : construire indignation et admiration à travers le récit historique

Cette partie représente le cœur de l'argumentation de Taubira. C'est aussi ici que la formulation du pathos est plus dense afin de renforcer la fonction persuasive du récit. Nous avons décidé de découper la narration en deux phases : la première concernant les perspectives académiques déroulées par le texte et la seconde présentant les héros anti-esclavagistes.

Débutons par l'analyse de la phase initiale, dont voici l'extrait :

La bataille des chiffres fait rage. Des historiens vacillent sur le décompte des millions d'enfants, de femmes et d'hommes, jeunes et bien portants, de la génération féconde, qui furent arrachés à la terre d'Afrique. De guerre lasse et sans certitudes, ils retiennent une fourchette de quinze à trente millions de déportés par la traite transatlantique. Des archéologues décryptent avec une application d'écoliers les vestiges des civilisations précoloniales et exhument, avec une satisfaction pathétique, les preuves de la grandeur de l'Afrique d'avant les conquérants et compradors. Des anthropologues décrivent

l'échange inégal du commerce triangulaire entre les esclaves, matière première du capitalisme européen expansionniste, et les bibelots, tissus, barres de fer, alcools, fusils qui servaient à acquitter les "coutumes", droits payés sur la traite aux Etats ou cheffallons du littoral. Des ethnologues reconstruisent le schéma d'explosion des structures traditionnelles sous le choc de ce trafic qui pourvut les ports européens en accises juteuses, les armateurs en rentes coupables, les Etats en recettes fiscales incolores et inodores. Des sociologues débusquent les traces d'intrigues politiques fomentées par les négriers pour attiser les conflits entre Etats africains, entre chefferies côtières, entre fournisseurs de "bois d'ébène". Des économistes comparent la voracité de l'économie minière à la rapacité de l'économie de plantations et y puisent le mobile des déportations massives. Des théologiens font l'exégèse de la malédiction de Cham et tentent de conclure la controverse de Valladolid. Des psychanalystes explorent les ressorts de survie et les mécanismes d'exorcisme qui permirent d'échapper à la folie. Des juristes dissèquent le Code noir, qualifient le crime contre l'humanité et le rappellent imprescriptible.

Bien que présentant une série de descriptions factuelles et analytiques de la traite négrière et de l'esclavage, cet extrait renferme une bonne dose émotionnelle. Le pathos est subtilement construit à travers plusieurs mécanismes. L'indignation ressort du lot.

Encore une fois, le choix du vocabulaire est prépondérant dans la construction de cette émotion. On peut lire des mots évoquant des images de souffrance et d'oppression, capables de susciter ainsi une réaction de révolte chez l'auditoire : « trafic », « déportés », « esclaves », « matière première », « explosion », « rapacité », « folie », « malédiction », « déportations massives », « crime contre l'humanité ». Tout cela traduit un sentiment d'injustice. Il y est décrit froidement les cruautés infligées aux millions d'individus arrachés à leur terre natale et réduits à l'esclavage. La présentation des conditions de vie inhumaines, des traitements brutaux ou encore des conséquences psychologiques dévastatrices renforcent le sentiment d'indignation face à ces réalités insupportables. L'utilisation des images frappantes (« bataille des chiffres », « accises juteuses », « attiser les conflits ») amplifie l'indignation.

Le texte met également en contraste les souffrances des esclaves avec les profits tirés par les négriers et les élites complices : « accises juteuses », « rentes coupables », « recettes fiscales incolores et inodores » sont opposées à « explosion des structures traditionnelles ». L'oratrice dénonce ainsi un échange inégal ayant profité aux esclavagistes. Elle critique aussi, sous couvert des perspectives académiques, les complicités pouvant être d'ordre politiques, économiques et sociales dans la perpétuation de la traite négrière et de l'esclavage. Sous l'angle anthropologique, sociologique et ethnologique, Taubira met en exergue le rôle des négriers, des armateurs, des États et des élites locales dans ces pratiques abominables. L'exposé des motifs renforce, de facto, le sentiment d'indignation envers ceux qui ont profité de l'exploitation et de la souffrance des esclaves.

Si l'indignation est prépondérante dans la première phase de la narration, l'admiration de la résistance et de la dignité des héros face à l'oppression constitue la matrice émotionnelle centrale de la seconde partie :

Les fils et filles de descendants d'esclaves, dispersés en diasporas solidaires, blessés et humiliés, rassasiés de chicaneries sur l'esclavage précolonial, les dates de conquête, le volume et la valeur de la pacotille, les complicités locales, les libérateurs européens, répliquent par la geste de Chaka, empereur zoulou, qui s'opposa à la pénétration du pays

zoulou par les marchands d'esclaves. Ils chantent l'épopée de Soundjata, fondateur de l'empire du Mali, qui combattit sans répit le système esclavagiste. Ils brandissent la bulle d'Ahmed Baba, grand savant de Tombouctou, qui réfuta la malédiction de Cham dans tout l'empire songhay et condamna la traite transsaharienne initiée par des marchands maghrébins. Ils dévoilent la témérité de la reine Dinga, qui osa même affronter son frère dans un refus sans nuance. Ils collectionnent les lettres d'Alfonso Ier, roi du Congo, qui en appela au roi du Portugal et au pape. Ils marmonnent la ronde des marrons, guerriers prestigieux et rebelles ordinaires. Ils fredonnent la romance des nègres de case, solidaires d'évasions, allumeurs d'incendies, artisans de sortilèges, artistes du poison. Ils entonnent la funeste et grandiose complainte des mères avorteuses. Ils tentent d'atténuer la cupidité de ceux des leurs qui livrèrent des captifs aux négriers. Ils mesurent leur vénalité, leur inconscience ou leur lâcheté, d'une lamentable banalité, à l'aune de la trahison d'élites, pas moins nombreuses, qui également vendirent les leurs en d'autres temps et d'autres lieux.

La résilience face à la domination est saluée et est incarnée par des personnages historiques érigés en modèle (Soundjata, Ahmed Baba, la reine Dinga...). Ils sont présentés comme défenseurs de leur peuple et de leur dignité avec pour but de susciter l'admiration de l'auditoire eu égard à leur courage et détermination. Les gestes héroïques sont exprimés sous forme verbale avec l'usage du passé simple (« s'opposa », « combattit », « réfuta », « condamna », « osa », « appela ») pour matérialiser des histoires exemplaires. L'emploi du présent (« répliquent », « chantent », « dévoilent », « collectionnent », « marmonnent », « fredonnent », « tentent », « mesurent ») traduit, pour les descendants d'esclave, un sentiment de fierté et une volonté d'identification aux modèles. Taubira ne tarit pas d'éloge envers ces différentes figures. Le vocabulaire mélioratif est mis à contribution : elle évoque « l'épopée de Soundjata », présente Ahmed Baba comme un « grand savant », salue « la témérité de la reine Dinga », décrit les marrons comme étant des « guerriers prestigieux et rebelles ordinaires », loue les nègres de case qui sont « solidaires d'évasion », félicite la complainte « funeste et grandiose » des mères avorteuses. L'idée de leur grandeur et de leur importance dans l'histoire de l'esclavage et de la traite est renforcée.

En parallèle, l'indignation demeure présente, mais elle se déplace : elle ne vise plus seulement les colonisateurs, mais aussi les complicités internes au système esclavagiste. En dénonçant la « vénalité », l'« inconscience » ou la « trahison » de certaines élites africaines ayant participé à la traite, Taubira manifeste une indignation que Foessel (2016) décrit comme la transformation morale de la colère. Ce passage opère ainsi un contraste saisissant entre les résistants exaltés et les traîtres condamnés. La députée invite l'auditoire à reconnaître la complexité de l'histoire.

3.3. La réfutation : exposer l'injustice et provoquer écœurement, embarras, contrariété et contrition

Contrairement à l'exorde et la narration où l'émotion est étayée, la réfutation de cet exposé des motifs s'ancre dans la catégorie de « l'émotion dite ».

Une émotion étayée est une émotion où « l'allocutaire est conduit à inférer qu'un certain type d'émotion a lieu d'être. L'inférence repose sur le fait que la situation schématisée est associée à ce type d'émotion en vertu d'un ensemble de normes socio-culturelles, et

qu'elle est donc censée en garantir la légitimité à un niveau transsubjectif» (Micheli, 2014, p. 105). En d'autres termes, l'émotion étayée est interprétée par l'auditoire en fonction des références socio-culturelles énoncées par l'orateur. Une part de subjectivité est laissée aux destinataires afin d'attribuer et d'inférer le type d'émotions mis en exergue. C'est ainsi que nous avons procédé dans les précédentes parties pour identifier et déterminer comment l'indignation et l'admiration se sont construites. L'émotion dite est, à l'opposé, une émotion qui possède un « terme d'émotion », une « entité humaine ou humanisable », une « cause ou objet de l'émotion », une « relation prédicative » et une « interprétation » (Ibid, p.34). C'est en somme une émotion qui n'a pas besoin d'être interprétée pour être comprise car le locuteur exprime ou « dit » clairement l'état dans lequel il se trouve (ou la personne à qui il attribue un ressenti). La différence entre l'émotion dite et l'émotion étayée se trouve donc là : la première est clairement formulée (« je suis en colère » par exemple) tandis que la seconde est connotée et nécessite une grille de lecture appartenant à un contexte culturel, social ou psychologique particulier.

Dans ce passage, l'écoeurement, la gêne/l'embarras, la contrariété et la contrition sont les quatre émotions principales identifiées. Il y a une articulation de l'émotion dite sous diverses formes :

Ecoeürés par la mauvaise foi de ceux qui déclarent que la faute fut emportée par la mort des coupables et ergotent sur les destinataires d'éventuelles réparations, ils chuchotent, gênés, que bien que l'Etat d'Israël n'existât pas lorsque les nazis commirent, douze ans durant, l'holocauste contre les juifs, il est pourtant bénéficiaire des dommages payés par l'ancienne République fédérale d'Allemagne. Embarrassés, ils murmurent que les Américains reconnaissent devoir réparation aux Américains d'origine japonaise internés sept ans sur ordre de Roosevelt durant la Deuxième Guerre mondiale. Contrariés, ils évoquent le génocide arménien et rendent hommage à la reconnaissance de tous ces crimes. Contrits de ces comparaisons, ils conjurent la cabale, opprésés, vibrant de convaincre que rien ne serait pire que de nourrir et laisser pourrir une sordide "concurrency des victimes".

L'objet de l'écoeurement est clairement la « mauvaise foi » de ceux qui minimisent ou nient l'ampleur et les conséquences de l'esclavage et de la traite négrière. Ce sont les mêmes qui ne voient pas d'importance à faire adopter cette loi puisque « la faute fut emportée par la mort des coupables ». Les personnages impliqués ici sont : les descendants d'esclaves, formant le siège de l'écoeurement, et ceux que nous désignons comme des contestataires de l'adoption de la loi. C'est à la base de leur contestation que l'écoeurement est formulé. La signification normative est la prise de conscience collective de la gravité de ces crimes des siècles après, même en l'absence de survivants.

La gêne ou l'embarras constitue la seconde émotion dite dans cet extrait. L'objet ici est la reconnaissance par la République Fédérale d'Allemagne (RFA) et les Etats-Unis des torts respectivement causés lors de l'Holocauste et des internements des Américains d'origine japonaise pendant la deuxième guerre mondiale. Les descendants d'esclave font toujours partie des personnages impliqués puisque ce sont eux qui ressentent la gêne. Les Nazis et les Américains sont identifiés comme les coupables des exactions intolérables tandis que les Juifs et les Nippo-Américains constituent les victimes. La signification normative de

l'émotion suscitée est la nécessité de reconnaître les crimes commis dans le passé en guise de première réponse à l'injustice persistante causée par l'esclavage et la traite négrière.

Le sentiment de contrariété énoncé par Taubira obéit à la même construction que la gêne ou l'embarras avec, en outre, la reconnaissance du génocide arménien comme objet supplémentaire. En termes de personnages impliqués, outre les descendants d'esclaves qui ressentent cette émotion, il faut également ajouter non seulement les Etats-Unis et la RFA mais aussi tous les autres pays qui ont reconnu le génocide arménien. Les Arméniens ayant le statut de victime. La signification normative est le besoin de justice et de réparation pour toutes les victimes.

Dernière émotion dite de la liste, la contrition. C'est un état psychologique dans lequel une personne se sent investit d'une responsabilité et s'engage à corriger ses erreurs passées. Les comparaisons avec les autres réparations historiques constituent l'objet de la contrition. Les descendants d'esclaves, qui sont les personnages impliqués, sont résolument tournés vers l'avenir avec la conviction profonde de l'importance de la réparation. La signification normative qui en découle est la pleine reconnaissance de la souffrance de chacun sans aucune hiérarchisation puisqu'il n'est pas question d'une « concurrence des victimes ». Cela passe donc nécessairement par un regard lucide et empathique des parlementaires sur la situation qui leur est décrite.

La réfutation regorge d'innombrables émotions, portant différentes dénominations (écœurement, embarras, contrariété...) se rapprochant toutes de l'idée d'une justice travestie, d'une norme bafouée ou d'une valeur communautaire à rétablir par le biais de la réparation symbolique portée par la proposition de loi. Sans avoir été dite (nommée tel quel dans le passage), l'indignation transparait au regard de toutes ces caractéristiques. Taubira l'attribue aux descendants d'esclaves, dispersés dans la diaspora notamment française, pour souligner leur volonté de réparation comme cela été cas avec les autres génocides.

3.4. La confirmation : articuler indignation et émulation pour inspirer l'action

Après la mobilisation de l'émotion dite dans la réfutation, Taubira fait usage de l'émotion étayée dans la confirmation. On y retrouve non seulement l'indignation, qui apparaît dans tout l'exposé des motifs, mais aussi l'émulation en guise d'espoir d'un lendemain enchantant. Avant d'examiner la construction de ces deux émotions dans cette partie, il est important d'avoir celle-ci sous les yeux. Voici l'extrait correspondant à la confirmation :

Les humanistes enseignent alors, avec une rage sereine, qu'on ne saurait décrire l'indicible, expliquer l'innommable, mesurer l'irréparable. Ces humanistes de tous métiers et de toutes conditions, spécialistes éminents ou citoyens sans pavillon, ressortissants de la race humaine, sujets de cultures singulières, officielles ou opprimées, porteurs d'identités épanouies ou tourmentées, pensent et proclament que l'heure est au recueillement et au respect. Que les circonlocutions sur les mobiles des négriers sont putrides. Que les finasseries sur les circonstances et les mentalités d'époque sont primitives. Que les digressions sur les complicités africaines sont obscènes. Que les révisions statistiques sont immondes. Que les calculs sur les coûts de la réparation sont scabreux. Que les querelles juridiques et les tergiversations philosophiques sont

indécentes. Que les subtilités sémantiques entre crime et attentat sont cyniques. Que les hésitations à convenir du crime sont offensantes. Que la négation de l'humanité des esclaves est criminelle. Ils disent, avec Elie Wiesel, que le "bourreau tue toujours deux fois, la deuxième fois par le silence".

Les millions de morts établissent le crime. Les traités, bulles et codes en consignent l'intention. Les licences, contrats, monopoles d'Etat en attestent l'organisation. Et ceux qui affrontèrent la barbarie absolue en emportant par-delà les mers et au-delà de l'horreur, traditions et valeurs, principes et mythes, règles et croyances, en inventant des chants, des contes, des langues, des rites, des dieux, des savoirs et des techniques sur un continent inconnu, ceux qui survécurent à la traversée apocalyptique à fond de cale, tous repères dissouts, ceux dont les pulsions de vie furent si puissantes qu'elles vainquirent l'anéantissement, ceux-là sont dispensés d'avoir à démontrer leur humanité.

Comme on l'a vu depuis le début de l'analyse du pathos, Taubira ne peut se passer de l'indignation pour matérialiser la souffrance des victimes (les esclaves) perpétrée par les esclavagistes (les coupables). Cela passe toujours par le choix d'un lexique émotionnellement chargé. L'in vraisemblance ouvre le bal : « décrire l'indicible », « expliquer l'innommable », « mesurer l'irréparable ». L'ampleur des dégâts causés dépasse l'entendement humain au point d'imaginer une impossible représentation. L'hyperbole participe à la construction d'un drame insoutenable et plonge les parlementaires français, partageant en principe les valeurs humanistes, dans un univers tragique ensuite amplifié : « opprimées », « tourmentées », « putrides », « primitives », « obscènes », « immondes », « scabreux », « indécentes », « cyniques », « offensantes », « criminelle », « barbarie absolue », « l'horreur », « repères dissouts », « anéantissement ». Le parallélisme (« que...sont ») accentue le sentiment d'indignation par une répétition d'actes ignobles : minimisation des motivations des esclavagistes, tentative de justification de la traite négrière, digression sur les complicités africaines, manipulation des données statistiques, évaluation égoïste et dégradante des coûts associés à la réparation, utilisation de querelles juridiques pour éviter de reconnaître les responsabilités, débat sémantique pour atténuer la culpabilité des responsables, négation de l'humanité des esclaves et de leur souffrance... Tout ceci provoque le dégoût de Taubira qui « se présente tout d'abord sous la forme d'une réaction de rejet de quelque chose qui me serait dangereuse ou offensante. [...] Transformé en émotion sociale et morale, le dégoût réagit aux actes, comportements ou croyances qui apparaissent comme répréhensibles. » (Cordell, 2017, p. 80). Selon cette spécialiste de la philosophie politique, le dégoût socio-moral est une source d'indignation. Taubira étaye son dégoût pour le partager à son auditoire afin que ce dernier soit sensible à la cause défendue.

L'indignation est également construite avec une évocation des conséquences relatives à l'esclavage et la traite négrière. L'exposé des motifs mentionne notamment des « millions de morts » établissant « le crime ». Les dispositifs encadrant les déportations et les massacres sont présentés : « Les traités, bulles et codes en consignent l'intention. Les licences, contrats, monopoles d'Etat en attestent l'organisation ».

Dans la construction de l'indignation sous forme étayée, Taubira ne manque pas de mobiliser une émotion dite : la rage. L'oxymore « rage sereine » dépeint l'état dans lequel se trouvent les « humanistes » évoqués dans le texte. Il s'agit en effet d'une colère contenue au regard du contraste entre la bonne moralité des uns (les héros anti-esclavagistes) et la cruauté des

autres (les colons et les traîtres, complices des déportations). Cette juxtaposition crée une tension émotionnelle et justifie une indignation légitime face à l'horreur de la traite négrière tout en inférant la nécessité d'agir avec calme en faveur de la réparation. L'indignation mobilise ainsi, via l'oxymore, la rage (ou la colère) et le calme.

L'émulation est la seconde émotion suscitée par la confirmation. Aristote considère cette émotion comme « honnête » car elle pousse à produire des actes nobles afin de ressembler à une personne admirée (Rhét. II, 11, 1388b). Dans cette optique, les humanistes et les esclaves déportés représentent des modèles auxquels Taubira demande de s'identifier implicitement. Aux premiers, elle y accole une posture professorale capable d'éclairer le commun des mortels. L'énumération de leurs expériences et qualités consiste à les mettre sur un piédestal afin que l'auditoire suive leur exemple.

L'argument d'autorité (« Ils disent, avec Elie Wiesel, que le "bourreau tue toujours deux fois, la deuxième fois par le silence" ») est utilisé pour provoquer à la fois l'indignation et l'émulation. Celui-ci mobilise les propos d'Elie Wiesel - survivant des camps de concentration nazis et par ailleurs militant des droits de l'Homme- pour renforcer l'appel à la reconnaissance de l'horreur de l'esclavage et rendre hommage aux victimes. L'émulation associée à cet écrivain se traduit par une admiration pour son courage moral, sa détermination à confronter les atrocités passées et à défendre les valeurs de la dignité humaine. L'évocation de son nom et de ses paroles est une invitation au refus de l'indifférence face aux crimes contre l'humanité tout en s'engageant à témoigner contre l'injustice où qu'elle se manifeste.

Enfin, l'éloge des survivants de la traversée contribue à la dynamique d'émulation par un vocabulaire contrasté : les expressions « barbarie absolue » ou « l'horreur » décrivent l'épreuve, tandis que la résilience de ces figures est magnifiée, valorisant leur dignité malgré l'oppression. Le passage invite ainsi à reconnaître leur héritage comme une force motrice pour la justice et la réparation

La confirmation de cet exposé des motifs est donc le terrain d'opposition constante entre indignation et émulation. Le premier permet de déplorer les injustices liées à la traite et le second est utilisé pour symboliser un engagement exemplaire en faveur de belles valeurs humaines que sont la dignité, la justice et la détermination. Le croisement des deux émotions, tout au long de cette partie du discours, est utile pour aborder la complexité de l'expérience de l'esclavage et mettre en avant à la fois la souffrance des victimes et la force de leur résistance. Cette combinaison vise à toucher émotionnellement les parlementaires, tout en les incitant à réfléchir aux implications morales et à s'engager en faveur de la reconnaissance de la traite comme crime contre l'humanité. L'indignation est un vecteur de mobilisation et l'émulation a pour fonction d'inspirer à l'action car les législateurs, investis d'une responsabilité morale, compte tenu de l'histoire décrite, devront agir en solidarité avec les victimes.

3.5. La péroration : susciter honte et espoir pour mobiliser

L'exposé des motifs s'achève, comme durant la confirmation, avec une mobilisation de deux émotions contrastées. Nous identifions, cette fois-ci, une utilisation de la honte et de l'espoir :

La France, qui fut esclavagiste avant d'être abolitionniste, patrie des droits de l'homme ternie par les ombres et les "misères des lumières", redonnera éclat et grandeur à son prestige aux yeux du monde en s'inclinant la première devant la mémoire des victimes de ce crime orphelin.

La honte est une émotion liée à la réputation (Renaut, 2022). Aristote dit d'elle qu'elle est ressentie lorsque nos vices cachés sont présentés à la face du monde. Elle est d'autant plus problématique quand elle est éprouvée devant les personnes les plus admirées ou nos proches (Rhet II, 6, 1383 b). Dans ce discours, la honte du passé sombre de la France – pays admiré par Taubira et ses collègues – est exprimée. Ceci s'observe d'abord par l'usage du qualificatif « esclavagiste », ensuite par la métaphore « terni par les ombres ». Il s'agit d'une réputation obscurcie par la perpétration des actes négatifs de l'histoire française. L'oxymore « misère des lumières » renforce le sentiment de honte et de culpabilité pour les actions passées de la Nation, marquées par des injustices au cours de la traite et de l'esclavage notamment.

Seconde émotion identifiée, l'espoir fait partie de la catégorie des rhétoriques affectives utilisées par les hommes et femmes politiques au même titre que la peur ou la colère par exemple (Ballet, 2014). Cette émotion, qui se veut contraire à l'immobilisme, est utilisée le plus souvent pour envisager un avenir meilleur après une période difficile. Chez Taubira, l'espoir représente la possibilité de rédemption. Il implique, pour la France, de se racheter et de s'engager dans la voie de la réparation et de la justice. Le vocabulaire de l'enthousiasme justifie cela : « éclat », « grandeur », « prestige ». Il est ainsi suggéré la vision d'un avenir meilleur où les erreurs antérieures seront reconnues et surmontées. L'emploi du futur (« redonnera ») marque la certitude d'un futur où l'honneur de la France sera restauré grâce aux votes des parlementaires. Taubira dessine dans l'esprit de son auditoire un horizon de réconciliation où la mémoire des victimes sera respectée. L'espoir dans ce texte a également pour fonction de réaffirmer les valeurs de l'Hexagone, notamment son leadership moral. L'adjectif numéral ordinal contenu dans « en s'inclinant la première » souligne le devoir d'exemplarité que devra jouer la France.

Conclusion

Cette étude avait pour objectif d'analyser la construction et la fonction du pathos dans l'exposé des motifs rédigé par Christiane Taubira en soutien de la proposition de loi reconnaissant la traite négrière et l'esclavage comme crimes contre l'humanité. Inscrite dans une approche rhétorique classique d'inspiration aristotélicienne – entendue comme faculté de discerner les moyens propres à persuader –, l'analyse s'est appuyée sur la structure classique de la dispositio (exorde, narration, réfutation, confirmation, péroraison) afin d'examiner, partie par partie, la manière dont les émotions sont construites, étayées ou dites, et articulées à la visée délibérative du discours.

Les résultats montrent que le texte mobilise un répertoire affectif particulièrement riche : pitié, indignation, émulation, écoëurement, gêne ou embarras, contrariété, contrition, honte et espoir structurent l'économie émotionnelle de l'exposé des motifs. La pitié, présente de manière transversale, permet d'établir un lien moral avec des victimes et d'humaniser la mémoire des esclaves. Toutefois, comme le souligne Luc Boltanski (1993, p. 91), la pitié,

si elle demeure seule, risque de rester impuissante face au spectacle du malheur. Elle se transforme alors en indignation, dotée des « armes de la colère » et ouvre vers l'action.

L'indignation apparaît comme l'émotion centrale du discours. Cette centralité se justifie selon plusieurs critères. D'une part, elle est quantitativement dominante, comme en témoigne la récurrence d'un lexique axiologiquement négatif associé à l'injustice, à la violence et à la négation de l'humanité. D'autre part, elle joue un rôle argumentatif majeur, dans la mesure où elle organise la mise en récit des faits historiques afin de faire varier les jugements des parlementaires et à les engager dans une décision politique. Dans ce cadre délibératif, l'indignation fonctionne comme un vecteur de transformation morale, convertissant la mémoire de la souffrance en exigence normative.

L'émulation mobilisée notamment dans la valorisation des figures héroïques et des humanistes, introduit une dynamique positive : elle invite les législateurs à s'identifier à des modèles d'engagement moral et à inscrire leur action dans une continuité éthique. Dans la réfutation, les émotions dites – écœurement, gêne, contrariété, contrition – rendent explicite la réaction des descendants d'esclaves face aux tentatives de minimisation ou de relativisation des crimes. Enfin, la péroraison articule, honte et espoir : la reconnaissance d'un passé ténébreux ouvre la possibilité d'une restauration symbolique, inscrivant la décision parlementaire dans un horizon de réconciliation et de responsabilité collective.

L'ensemble de l'analyse montre que le pathos, loin d'être un simple ornement discursif, constitue ici un principe structurant de l'argumentation politique. Il permet de transformer un passé historique en un enjeu moral présent et d'inscrire la mémoire dans l'espace de la décision législative. Au-delà de la difficile analyse isolée du pathos, sans prise en compte des autres dimensions du discours – ethos et logos – qui lui sont indissociables, cet article demeure limité en raison du corpus unique étudié. Les résultats qui en ressortent ne peuvent donc être généralisés.

Une comparaison avec d'autres exposés des motifs sur des mémoires conflictuelles en France – tels que ceux de la loi Gayssot contre le négationnisme et l'antisémitisme ou ceux relatifs à la reconnaissance du génocide arménien – permettrait d'ancrer davantage les perspectives. Ce travail invite ainsi à poursuivre la réflexion sur le rôle des émotions dans les débats parlementaires relatifs aux conflits mémoriels, ainsi que leur capacité à produire du consensus, mais aussi des dissensions, dans les processus de reconnaissance.

Références

- Amossy, R. (2021a). Faut-il se montrer indigné pour indigner ? L'exemple d'un récit de pogrom dans Kaputt de Malaparte. In *L'indignation : Entre polémique et controverse* (Régent-Susini et Grinshpun (dir.), p. 61-76). Presses Sorbonne nouvelle.
- Amossy, R. (2021b). L'argumentation dans le discours: Vol. 4e éd. Armand Colin ; Cairn.info. <https://www.cairn.info/l-argumentation-dans-le-discours--9782200630447.htm>
- Amossy, R., & Denis, D. (2020). Introduction : Les enjeux contemporains de l'appel à la pitié. *Argumentation et Analyse du Discours*, (24), Article 24. <https://doi.org/10.4000/aad.3879>

- Aristote. (2007). *Rhétorique*. Traduction de Pierre Chiron. Flammarion.
- Ballet, M. (2014). Pour une analyse émotionnelle des discours politiques : L'exemple des campagnes présidentielles françaises (1981-2012). *Recherches En Communication*, 41, 141-160. <https://doi.org/10.14428/rec.v41i41.50113>
- Boltanski, L. (1993). 4. La topique de la dénonciation. In *La Souffrance à distance* (p. 91-116). Éditions Métailié. Cairn.info. <https://www.cairn.info/la-souffrance-a-distance--9782864241641-p-91.htm>
- Braud, P. (2014). L'expression émotionnelle dans le discours politique. *Recherches en communication*, 47-59.
- Cicéron. (2018). *De l'invention*. Texte établi et traduit par : Guy Achard. (4. tirage). Les Belles Lettres.
- Cislaru, G. (2021). L'indignation est-elle une colère comme les autres ? Une étude sémantique. In *L'indignation : Entre polémique et controverse* (Régent-Susini et Grinshpun (dir.), p. 27-46). Presses Sorbonne nouvelle.
- Cordell, C. (2017). L'indignation entre pitié et dégoût : Les ambiguïtés d'une émotion morale. *Raisons politiques*, 65(1), 67-90. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rai.065.0067>
- Cottias, M. (2021). Les vingt ans de la loi Taubira. *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 151, Article 151. <https://doi.org/10.4000/chrhc.17969>
- Damasio, A. (1995). *L'erreur de Descartes : La raison des émotions* (Nouvelle éd.). O. Jacob.
- Danblon, E. (2021). Peut-on décider d'être indigné ? Vers une généalogie de l'indignation. In *L'indignation : Entre polémique et controverse* (Régent-Susini et Grinshpun (dir.), p. 47-60). Presses Sorbonne nouvelle.
- Danblon E. (2005). *La fonction persuasive*. Armand Colin.
- Devriendt, É., & Monte, M. (2015). L'exposé des motifs : Un discours d'autorité. Le cas des lois françaises de 2003, 2010 et 2014 sur les retraites. *Mots. Les langages du politique*, (107), Article 107. <https://doi.org/10.4000/mots.21873>
- Foessel, M. (2016). Les raisons de la colère. *Esprit*, Mars-Avril(3-4), 43-53. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/espri.1603.0043>
- Garraway, D. L. (2008). Memory as reparation ? The politics of remembering slavery in France from abolition to the Loi Taubira (2001). *International Journal of Francophone Studies*, 11(3), 365-386. https://doi.org/10.1386/ijfs.11.3.365_1
- Gould, D. (2010). On Affect and Protest. In *Political Emotions : New Agendas in Communication*. (Janet Staiger, Ann Cvetkovich, Ann Reynolds, p. 18-44). Routledge.
- Gueye, A. (2011). Memory at Issue : On Slavery and the Slave Trade among Black French. *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 45(1), 77-107. <https://doi.org/10.1080/00083968.2011.9707535>

- Jasper, J. M. (2011). Emotions and Social Movements : Twenty Years of Theory and Research. *Annual Review of Sociology*, 37(Volume 37, 2011), 285-303. <https://doi.org/10.1146/annurev-soc-081309-150015>
- Le Bart, C. (2018). Les émotions du pouvoir. Larmes, rires, colères des politiques. Armand Colin. Cairn.info. <https://www.cairn.info/les-emotions-du-pouvoir--9782200621940.htm>
- Marcus, G. E. (2000). Emotions in Politics. *Annual Review of Political Science*, 3(Volume 3, 2000), 221-250. <https://doi.org/10.1146/annurev.polisci.3.1.221>
- Michel, J. (2017). Esclavage et réparations. Construction d'un problème public (1998-2001). *Politique africaine*, 146(2), 143-164. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/polaf.146.0143>
- Micheli, R. (2008). L'analyse argumentative en diachronie : Le pathos dans les débats parlementaires sur l'abolition de la peine de mort. *Argumentation et Analyse du Discours*, (1). <https://doi.org/10.4000/aad.482>
- Micheli, R. (2014). Les émotions dans les discours. Modèle d'analyse, perspectives empiriques. De Boeck Supérieur. Cairn.info. <https://www.cairn.info/les-emotions-dans-les-discours--9782801117385.htm>
- Osnabrügge, M., Hobolt, S. B., & Rodon, T. (2021). Playing to the Gallery : Emotive Rhetoric in Parliaments. *American Political Science Review*, 115(3), 885-899. <https://doi.org/10.1017/S0003055421000356>
- Renaut, O. (2022). La rhétorique des passions : Aristote, « Rhétorique » II.1-11. Classiques Garnier.
- Rosanvallon, P. (2021, août 26). Pierre Rosanvallon : "Ce sont les émotions qui structurent aujourd'hui nos communs" | Philosophie magazine. Philosophie Magazine. <https://www.philomag.com/articles/pierre-rosanvallon-ce-sont-les-emotions-qui-structurent-aujourd'hui-nos-communs>
- Theus, B., Démero, V., Wamba, N., Maltais, M., Girard, A., & Jean Claude, M. (2026). Mémoire de l'esclavage, héritage colonial et décolonisation du savoir. Éditions INUFOCAD. <https://doi.org/10.5281/zenodo.18724682>
- Tchanga, Y. (2026). Dire l'indicible, émouvoir pour persuader : Une analyse rhétorique du pathos de l'exposé des motifs de la loi Taubira [sur la traite négrière et l'esclavage]. Dans B. Théus, V. Démero, N. Wamba et M. Maltais (dir.), *Mémoire de l'esclavage, héritage colonial et décolonisation du savoir* (pp. 81–99). Éditions INUFOCAD. <https://doi.org/10.5281/zenodo.18724682>
- Vergès, F. (2005). Les troubles de la mémoire. *Cahiers d'études africaines*, 45(179-180), Article 179-180. <https://doi.org/10.4000/etudesafriques.15110>